

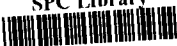
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

2^{ème} Conférence des directeurs des pêches de la CPS
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 23–27 Juillet 2001)

Exposé National 2

Original: Français

Exposé National de la Nouvelle Calédonie

SPC Library

05997
Bibliothèque CPS



SECONDE CONFERENCE DES DIRECTEURS DES SERVICES DES PECHEES

Communauté du Pacifique

23 – 27 juillet 2001

EXPOSE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Lorsque se déroula la première conférence des directeurs des services des pêches de la CPS en août 1999, la Nouvelle-Calédonie venait de connaître une nouvelle modification statutaire à la suite de l'accord de Nouméa.

Depuis, les différentes institutions, l'Etat français, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces connaissent une nouvelle répartition des compétences, qui pour ce qui concerne le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture, s'organise ainsi :

- les statistiques d'intérêt territorial et la gestion des ressources de la zone économique par la Nouvelle-Calédonie,
- celle des ressources côtières et du domaine public maritime par les provinces qui sont également compétentes en matière de protection de l'environnement (réserves marines) et de développement économique ;
- le contrôle de l'activité et la répression des infractions par l'Etat.

Chaque collectivité publique dispose de moyens humains et matériels pour mener à bien ses missions. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, le service de la marine marchande et des pêches maritimes compte, outre le personnel administratif, des techniciens et ingénieurs spécialisés dans le domaine halieutique, aptes par ailleurs à mener des opérations de vulgarisation des techniques de pêche ou de formation embarquée en association avec l'Ecole des Métiers de la Mer de Nouvelle-Calédonie. Des actions en collaboration peuvent également être engagées au niveau régional puisque le volet pratique du stage CPS/NELSON POLYTECHNIC est réalisé en Nouvelle-Calédonie depuis de nombreuses années avec l'intervention des maîtres de pêche néo-calédoniens.

Par ailleurs, existe depuis 1991 un programme d'exploration et d'évaluation des ressources des eaux calédoniennes appelé ZONÉCO qui regroupe en son sein les collectivités publiques et leurs services ainsi que les organismes de recherche et de développement basés en Nouvelle-Calédonie.

Ce programme permet une concertation des différents intervenants et un regroupement des moyens dans le domaine de l'exploration et de l'évaluation des ressources tant hauturières que côtières. La première mission confiée à ZONÉCO a consisté à faire réaliser une cartographie bathymétrique d'une grande partie des eaux de la Nouvelle-Calédonie.

Bien que la cartographie demande encore à être poursuivie, les opérations sont aujourd'hui plus ciblées. Elles portent à la fois sur les ressources et sur leur environnement physico-chimique et trophique. Ainsi, s'agissant de la pêche au large, le programme a décidé de s'intéresser aux relations entre les thonidés et leur environnement en Nouvelle-Calédonie.

Dans le domaine côtier, un gros travail de recensement des données sur les ressources vivantes a été entrepris.

Le cadre réglementaire des pêches maritimes

Comme indiqué précédemment, les compétences en matière réglementaire ont fait l'objet d'un partage entre les différentes collectivités. Toutefois, l'essentiel de la réglementation d'origine territoriale est encore en vigueur. Elle concerne à la fois l'immatriculation et l'armement des navires à la pêche professionnelle ainsi que les restrictions imposées à la pêche et à la collecte des organismes marins. Plusieurs brochures ainsi qu'un mémento sur cette réglementation ont été produits à l'attention des usagers de la mer.

Dans le domaine particulier des compétences de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion des ressources de la zone économique, une réglementation imposant la détention d'une licence de pêche pour tout navire opérant dans cette zone est en cours d'adoption. Elle viendra compléter les dispositions déjà existantes pour les navires étrangers pêchant dans le cadre d'accords internationaux.

S'agissant de la pêche côtière, des textes modifiant les dispositions existantes sont en cours de préparation afin, entre autres, d'actualiser des réglementations parfois anciennes.

Bilan de la pêche

Les statistiques néo-calédoniennes officielles les plus récentes concernent l'activité des pêches maritimes sur la période 1998-1999 pour laquelle un rapport a été publié.

Pour ce qui est de la pêche artisanale, on pourra noter les faits marquants suivants :

- l'arrêt de la pêche des pectinidés du lagon nord qui faisaient pourtant l'objet d'une commercialisation à un prix intéressant sur le marché local et à l'exportation ;
- la poursuite de l'exploitation traditionnelle des holothuries et des trocas avec toutefois des niveaux de productions relativement faibles depuis quelques années. On s'interroge sur l'état de santé de ces ressources et un projet de réensemencement d'holothuries (qui seraient obtenues en milieu contrôlé) est en cours de préparation qui serait piloté par l'ICLARM.
- Une stagnation des captures de la flottille exploitant les ressources en vivaneaux et espèces associées, en grande partie liée à la fragilité des stocks et l'étroitesse du marché local pour ces espèces.

Au niveau de la pêche au large, la situation a évolué de façon significative à la fin des années 1990.

En effet, depuis de nombreuses années, la seule exploitation concerne les thonidés et autres espèces pélagiques pour lesquels le marché japonais du sashimi ainsi que celui de la conserve étaient ciblés. Il y a une dizaine d'années, l'essentiel des captures était le fait de palangriers congélateurs de gros tonnage puis s'est développée une flottille de navires dits « de pêche fraîche » ayant un rayon d'action plus réduit et utilisant la palangre monofilament leur permettant de rechercher plus efficacement les thonidés profonds (principalement le thon obèse). Aujourd'hui, les grands palangriers ont disparu mais la flottille thonière continue à se développer sur la base de petits palangriers d'environ 20 mètres de long. Les premières statistiques disponibles indiquent que près de 2000 tonnes de poissons pélagiques ont été capturées par la flottille palangrière en l'an 2000.

Bilan de l'aquaculture

A la suite d'un phénomène de mortalité apparu en 1993 dans les élevages de crevette de mer calédoniens, ce secteur a vu sa production fléchir de façon significative. Il a fallu alors 5 ans pour que les rendements dépassent ceux enregistrés avant la survenue de l'épizootie. Ainsi, ces deux dernières années, les 2000 tonnes ont été près d'être atteintes et ce secteur constitue le second pôle d'exportation néo-calédonien (après les produits de la mine).

Cette activité fait l'objet d'une attention particulière en Nouvelle-Calédonie, s'intégrant parfaitement dans l'environnement naturel et social du pays.

En matière foncière, une étude cartographique destinée à recenser les sites potentiellement intéressants et réalisée il y a une quinzaine d'années a été actualisée afin de fournir, tant aux décideurs institutionnels qu'aux producteurs, un véritable outil de sélection des sites aquacoles. Ainsi, on dispose aujourd'hui d'un ensemble de fiches décrivant et évaluant chacun des sites identifiés qui sont classés en « sites industriels » et « sites familiaux » suivant leur superficie.

A côté de l'élevage de crevettes de mer, s'est développée ces dernières années, une petite activité ostréicole portant sur quelques dizaines de milliers d'huîtres gigas produites par an. Celles-ci sont commercialisées sur le marché local en substitution des huîtres d'importation qui, comme indiqué dans le tableau ci-après, représentent encore un volume annuel important (près de 200 tonnes).

**IMPORTATIONS/EXPORTATIONS DES PRODUITS DE LA MER
ANNEE 2000**

(source : Statistiques des
Douanes)

PRODUITS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		REEXPORT	
	Quantité (tonnes)	Valeur (000 Fcfp)	Quantité (tonnes)	Valeur (000 Fcfp)	Quantité (tonnes)	Valeur (000 Fcfp)
Poissons d'aquarium	5,2	9 851,5	6,7	13 533,6		
Poissons frais ou réfrigérés	35,6	19 726,1				
Poissons plats	3,9	2 235,3				
Thonidés frais			619,2	498 412,4		
Requins						
Autres poissons congelés	15,6	12 621,9				
Thonidés congelés			332,7	85 498,8		
Sardines et merlus congelés	0,8	293,7				
Filets et autres chairs de poissons	79,2	45 297,0				
Poissons fumés	26,9	39 574,4	1,7	13 829,2		
Poissons séchés, salés	6,0	4 677,8	5,6	47 169,4		
Langoustes	4,4	7 704,6				
Autres crustacés	1,6	1 168,8				
Crevettes congelées	3,1	3 297,0	1 253,1	1 796 632,1		
Crabes congelés	0,9	737,1	0,0	16,4		
Crevettes séchées	1,5	2 950,6				
Crevettes fraîches	0,1	80,1				
Crabes frais						
Huîtres	192,8	80 189,7			0,1	15,2
Coquilles Saint-Jacques, peignes, ...	19,5	18 825,8				
Moules	123,1	32 632,2			0,0	13,5
Seiches, poulpes, calmars	63,6	23 536,0				
Holothuries séchées			61,5	164 799,5		
Autres mollusques	8,9	16 335,3	4,7	16 430,8	0,0	27,0
Coraux						
Coquilles de trocas			96,4	46 834,6		
Coquilles de mollusques	132,1	4 150,6	0,1	50,0		
Eponges naturelles	9,1	255,9				
Sous-produits	1 044,1	133 769,9				
Conserves de salmonidés	12,8	5 525,6				
Conserves de harengs	18,2	5 597,3				
Conserves de sardines	332,2	98 792,0			0,4	255,7
Conserves de thons	225,0	69 803,3			0,0	13,6
Conserves de maquereaux	99,1	33 227,9				
Conserves d'anchois	4,8	5 461,7			0,0	3,8
Conserves d'autres poissons	31,5	9 109,5				
Autres préparations	193,5	73 192,2			0,2	126,6
Caviar, succédanés et autres	3,0	7 475,3				
Conserves de crabes	10,2	5 068,7				
Conserves de crevettes	11,1	5 305,5			0,0	17,9
Conserves autres crustacés	1,6	839,8				
Conserves de mollusques	45,3	25 292,1	0,1	97,1	0,1	66,0
TOTAUX	2 766,1	804 602,2	2 381,8	2 683 303,9	0,8	539,3

Les projets

Dans les années à venir, la crevetticulture continuera bien évidemment à constituer le principal secteur aquacole en Nouvelle-Calédonie.

Outre l'ostréiculture, le développement d'autres élevages en eau de mer, tels la pisciculture est envisagé. Une pré-étude a été initiée dans ce sens afin d'identifier les marchés potentiels pour des espèces de poissons indigènes pour lesquelles il serait opportun d'étudier la faisabilité d'un élevage en Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, une attention est toujours portée aux huîtres locales et plus particulièrement à l'huître de palétuvier qui fait l'objet actuellement d'un pré-échantillonnage qui pourrait déboucher sur une étude de stocks et éventuellement des essais d'élevage (à plus long terme).

S'agissant de la pêche au large, à côté des projets de pêche thonière qui pourraient déboucher sur une flottille de plus de 30 navires dans un avenir proche, certains promoteurs commencent à s'intéresser à la transformation des « espèces non sashimi » afin d'apporter une plus-value à ces produits.

Enfin, pour le domaine benthique, des opérations de campagnes exploratoires sont prévues dès le dernier trimestre 2001 afin de préciser les potentialités économiques de l'exploitation d'éventuelles ressources profondes.